



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 09/01/2025

Reçu en préfecture le 09/01/2025

Publié le **10 JAN. 2025**

ID : 057-245700695-20241223-D2024_178_SI-AR

DECISION 2024-178

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la délibération n° 9 du Conseil communautaire en date du 7 novembre 2023 relative au Rapport d'Orientations Budgétaires 2024,

Vu la délibération n° 11 du Conseil communautaire en date du 7 novembre 2023 relative à l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier de la CCCE,

Vu la délibération n° 8 du Conseil communautaire en date du 12 décembre 2023 portant sur le vote du Budget primitif assainissement collectif 2024 de la CCCE,

Vu la délibération n° 23 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2024 portant sur le vote du Budget supplémentaire assainissement collectif 2024 de la CCCE,

Vu la décision du président n° 2024-114 en date du 7 octobre 2024 portant virement de Crédits n°1/2024 relatif au budget assainissement collectif 2024 de la CCCE,

Vu la décision du président n° 2024-157 en date du 3 décembre 2024 portant virement de Crédits n°2/2024 relatif au budget assainissement collectif 2024 de la CCCE,

Vu la décision du président n° 2024-165 en date du 10 décembre 2024 portant virement de Crédits n°3/2024 relatif au budget assainissement collectif 2024 de la CCCE,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Considérant la nécessité de procéder à l'ajustement des crédits votés au titre de l'année 2024 pour le budget assainissement collectif de la CCCE,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

De procéder aux virements de crédits tels que présentés dans le tableau, ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 09/01/2025

Reçu en préfecture le 09/01/2025

Publié le

10 JAN 2025

ID : 057-245700695-20241223-D2024_178_SI-AR

Virement de crédits n°4-2024

Imputation (chapitre - article - fonction)	NATURE	MONTANTS	
		CREDITS OUVERTS	CREDITS REDUITS
CHAPITRE 011		3 065,00	3 065,00
61523 /0303_RESENT	Entretien et réparations - Réseaux	3 065,00	
617 /0604_ASSDIV	Études et recherches		3 065,00
TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES		3 065,00	3 065,00
CHAPITRE 21		1 618,57	1 618,57
21562 OPNI /0219_STHG2	Matériel spécifique d'exploitation -Service d'assainissement	1 618,57	
21562 / OPNI / 0701_DIVERS	Matériel spécifique d'exploitation -Service d'assainissement		1 618,57
TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES		1 618,57	1 618,57
	Total Ouverture de crédits	4 683,57	
	Total Réduction de crédits		4 683,57

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 23 décembre 2024

Le Président
Michel PAQUET

